

M. I. S.

MAINTENANCE INTERNATIONAL SERVICE

CLB/CD

AVIAFRANCE
26 rue Drouot
75009 PARIS

Paris, le 29 avril 1994

Référence : Sinistre aviation du 6 avril 1994
N° Contrat : 330.160
N° Sinistre : 2.000.112
Sinistré : 3 membres d'équipage :
Jacquy HERAUD Cdb
Jean-Pierre MINABERRY co-pilote
Jean-Michel PERRINE mécanicien

Monsieur l'Administrateur,

A la réception de votre lettre du 18 avril 1994, nous avons été extrêmement étonnés de la façon hâtive dont vous traitiez le dossier en référence et des conclusions que vous en tiriez sur ce sinistre.

A propos de cet évènement, il y a eu dans la presse toutes sortes d'interprétations, souvent diamétralement opposées, qui ne permettent pas de se faire une idée objective de la réalité.

En effet, si dans les jours qui ont suivi cet accident, le Rwanda s'est effectivement trouvé en état de guerre civile, ce n'était pas le cas à la date du 6 avril 1994, jour de l'accident. Les écrits journalistiques ne doivent pas être pris pour de l'argent comptant et en tout état de cause ne peuvent faire référence de l'authenticité des faits.

D'autre part, il n'y a eu, à notre connaissance, aucune déclaration officielle à ce sujet. Le seul document que nous ayons actuellement entre les mains, émane des Autorités Françaises en République Centrafricaine faisant état d'une mort d'origine accidentelle.

Dans ces conditions, nous vous demandons de bien vouloir réexaminer cette affaire, en toute objectivité, et lui donner la suite qu'il convient.

Nous vous en remercions d'avance et vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Gérant :



A. de ROCHER

AVIA FRANCE

Assurance "individuelle accidents"

Capital souscrit en cas de décès :

F 400.000

- M. Jacquy HERAUD	F	400.000
- M. Jean-Pierre MINABERRY	"	400.000
- M. Jean-Michel PERRINE	"	400.000

	F	<u>1.200.000</u>

AVIA-FRANCE est un G.I.E dont l'actionnaire principal (majoritaire) est le Groupe AXA.